

les grandes espérances que l'on fondait sur la Compagnie n'ont abouti qu'à des résultats pitoyables, une performance pathétique et des messages peu judicieux lancés par bien des membres de la CJC.

Je dis cela compte tenu des avertissements et des réserves ordinairement formulés—et le ministre, je crois, approuvera dans une certaine mesure les témoignages recueillis par le comité, même si j'ai des doutes à ce sujet—mais on reconnaît sans trop de peine que si louables qu'aient été le concept, les idées et les objectifs, ils n'ont pas suffi à produire des résultats concrets et à résoudre certains problèmes qui, comme l'a déclaré le ministre, se sont posés, se posent encore et se poseront dans notre société de demain, que la Compagnie des jeunes Canadiens existe ou non, que le gouvernement actuel ou un autre soit au pouvoir; car la vie est un conflit.

On cherche à régler les problèmes, à remédier à certaines crises, à aider les faibles, à faire entendre ceux qui sont sans voix, mais il ne s'agit que d'euphémismes que nous prononçons trop facilement, si triste que cela puisse sembler. J'affirme sans ambages que durant notre courte existence, nous ne pourrions pas bâtir une utopie où tout est prévu, où tout sont heureux et sont dans le pays des mangeurs de lotus. Nous ne pourrions atteindre cette contrée que lorsque nous serons ailleurs, soit dans un état supérieur ou inférieur.

Quoi qu'il en soit et bien que les résultats aient été minces, l'exécution déplorable et les messages peu judicieux, la faute, à mon avis, n'en est pas imputable à ceux qui y étaient si intimement et si sincèrement engagés, ce que le ministre est loin d'ignorer puisqu'il connaît mieux que moi certains membres de la CJC. La faute n'en est pas imputable aux particuliers et aux volontaires qui faisaient partie de la Compagnie pendant l'époque orageuse qui a marqué le passage d'un conseil provisoire à un conseil permanent. Ces particuliers ont peut-être une part de responsabilité, mais la faute n'en est pas imputable aux jeunes qui ont participé à ce grand dessein, à cette aventure emballante, selon les expressions employées par M. Pearson dans le débat sur la CJC à la Chambre le 10 juin 1966, comme il est dit à la page 6257 du Hansard.

À mon avis, c'est, en grande partie sinon en totalité, le manque de direction, le manque d'intérêt et l'absence de leadership au sommet qui sont responsables des difficultés dans lesquelles la compagnie se trouve aujourd'hui. Il me semble que ce sont ceux qui avaient été chargés de piloter cette expérience passionnante qui devraient accepter la responsabilité de l'échec de la CJC, si ostensiblement passé sous silence dans l'exposé fait aujourd'hui par le ministre. La triste vérité est que cet échec n'a pas été soudain. Sauf le respect que je

dois au ministre, je voudrais souligner qu'il ne s'est pas agi d'un seul incident. M. Saulnier, de Montréal, peut être considéré comme le catalyseur final qui a déclenché l'enquête sur la Compagnie. Le ministre a déclaré lui-même, devant le comité et dans une de ses déclarations à la presse, qu'antérieurement aux déclarations de M. Saulnier sur la CJC, le ministre disposait sur la direction de la Compagnie de données qui le préoccupaient. Mais permettez-moi de souligner que, bien avant que le ministre n'ait assumé une responsabilité quelconque au sujet de la Compagnie—quoique élu en 1965, il n'était pas responsable de la Compagnie au moment de la création de celle-ci—ceux qui étaient en place savaient que les choses ne tournaient pas rond, que la Compagnie était désaxée et déboussolée, et qu'elle sombrerait à moins qu'on n'intervienne.

Je ne reviendrai pas sur les témoignages présentés au comité, mais la déclaration de presse faite par le vice-président du conseil provisoire alors que le comité étudiait la question, et les propos tenus à un journaliste de Toronto, montraient clairement que le vice-président se rendait compte de certains des problèmes de la Compagnie, de l'emprise exercée par certaines personnalités et de certains mouvements qui s'amorçaient. Et pourtant, personne n'a rien fait. De fait, nous le savons tous, après la création de la Compagnie, un Conseil provisoire l'a dirigée pendant plus de trois ans, du 11 juillet 1966 au moment où la loi a été votée ici à l'unanimité, jusqu'au 4 octobre 1969. Il s'agissait là d'un organisme provisoire chargé de diriger la Compagnie. À la suite de ce qui est arrivé, tout le monde dit maintenant, en rétrospective, que cela n'avait pas d'importance. Peut-être pas tout le monde mais beaucoup ont soutenu qu'il importait peu qu'il y ait eu un conseil d'administration temporaire officiellement appelé le Conseil provisoire. Je ne connais aucun autre organisme établi par le Parlement qui ait fonctionné pendant trois ans avec des directeurs nommés à titre temporaire.

Nous avons été témoins de quelques-uns des problèmes de Radio-Canada et de l'Office national du film ces dernières années. Au sujet de ces deux organismes, je penserais que l'une des raisons à l'origine des problèmes, c'est qu'il y avait un vide au sommet, avant que l'on procède à la nomination d'un président à Radio-Canada et peut-être avant la nomination d'un nouveau commissaire à la tête de l'Office national du film. Lorsqu'il existe un vide au sommet et que nulle main ferme n'est là pour indiquer la voie, les organismes que la Chambre des communes crée font souvent fausse route. Je crains que ce soit ce qui s'est passé dans ce cas-ci. Mainte-